

Strasbourg



Strasbourg-SNES n° 118 – Août/Septembre 2014

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 0559

Edito de Philippe Lochu



Un nouveau Gouvernement, un nouveau Ministre de l'Education nationale, de mauvais résultats en termes de croissance et d'emploi, c'est le contexte de la rentrée scolaire 2014.

Une rentrée qui n'a pas suscité autant d'intérêt public qu'elle le méritait. Localement, la fermeture du collège Galilée, à quelques jours de la rentrée des professeurs et des élèves, a de quoi surprendre et occuper l'actualité. Mais il y a d'autres éléments d'alerte. L'affectation très difficile, voire cauchemardesque parfois, des stagiaires de l'ESPE, le report de juillet à fin août de l'affectation des TZR (une première en 15 ans), la pénurie dès la rentrée en personnels de remplacement, les effectifs élevés de la plupart des classes relèvent, non pas de l'incurie des gestionnaires mais de la difficulté de plus en plus grande d'administrer un service public en situation de pénurie budgétaire, et ceci même alors que le budget de l'EN reste une priorité nationale.

C'est dire à quel point les politiques d'austérité, convenues dans le cadre européen mais consenties et organisées par les gouvernements nationaux, vont à rebours de l'intérêt public.

Comment améliorer un système éducatif dans ces conditions difficiles? Comment améliorer les formations dans des circonstances qui inclinent à les dégrader et réduire les inégalités à l'école quand elles vont progressant dans la société?

Plusieurs dossiers lourds attendent le nouveau Ministre. Celui du "socle commun de connaissances, de compétences et de culture"; il fera l'objet d'une consultation des personnels du 1er degré et des collèges, mais étrangement, le lycée en est écarté. De l'adoption de ce socle, de son contenu surtout, dépend l'avenir des enseignements scolaires, en termes d'ambition et de formation des jeunes. Autre dossier, celui de l'évaluation des élèves et du redoublement. L'évaluation est un champ ouvert à bien des expérimentations et des propositions, voire des spéculations; la question est de savoir si elle aura à la fois une efficacité pédagogique et une valeur qualifiante... La question n'est pas résolue d'avance! Enfin, il n'y a pas de doute que le déficit des recrutements aux concours repose la question de l'attractivité du métier pour de jeunes étudiants. Aucun ministre de l'Education ne pourra s'en détourner. Mais lequel saura s'en saisir efficacement? C'est à voir.

Dans la perspective des élections professionnelles à venir, les militants du SNES reviendront avec vous sur l'ensemble de ces questions avec leurs analyses et les propositions qu'ils font aux personnels. Nous aurons l'occasion d'en débattre.

Il faut souhaiter que ce moment de démocratie permette de dégager des orientations claires pour un avenir qui, si compliquées qu'en soient les perspectives, ne se construira pas sans nous.

SOMMAIRE : Page 1 : Editorial Page 2 : Elections professionnelles Page 3 : Salaires : peau de chagrin Page 4 : Action collège Galilée Lingolsheim Page 5 : Chronique d'un chaos : la rentrée des TZR Page 6 : Le grand bazar de l'affectation des stagiaires Page 7 : Consultation nouveau socle Page 8 : brèves Page 9 : Pondération en REP + Page 10 : Nos retraités Page 11 : Stage syndical Page 12 : Nos permanences et qui joindre au SNES

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

Votez pour la profession - Votez SNES – FSU

Les élections professionnelles se dérouleront du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre. Chacun de nous sera appelé à voter pour élire les représentants des personnels dans les **Comités Techniques (CT)** et les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)**. Vos représentants seront élus pour 4 ans. Cette année ce sont les représentants des trois fonctions publiques qui seront élus, ce qui renforce l'importance de ce moment fort de la démocratie sociale.

Moment fort, car les représentants que vous élierez interviendront et pèseront sur tous les aspects de nos professions. Les **CT** ont un droit de regard sur les règles collectives et le fonctionnement du service comme les créations et suppressions de postes, les cartes de formations... Les **CAP** et autres commissions consultatives comme par exemple les **CHSCT** (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) s'attachent aux aspects individuels de la carrière (mutations, promotions...).

Moment fort, car élire les représentants SNES-FSU, c'est s'assurer d'élire des collègues qui sont attachés à faire respecter les droits de chacun, en mettant en avant les règles collectives, l'impartialité et l'attachement aux valeurs du service public d'éducation et de la réussite pour tous. Il est important de réaffirmer la première place de nos listes, afin que la qualité du travail accompli en commission dans l'intérêt de tous puisse perdurer et s'amplifier.

Voter SNES-FSU, c'est voter pour la profession !

Moment fort enfin, car dans une période de difficultés pour les salariés et les Services Publics, voter pour les listes SNES-FSU, c'est renforcer un type de syndicalisme qui entend défendre les intérêts des fonctionnaires, promouvoir l'emploi public et les services publics dans l'unité. Renforcés, le SNES et la FSU pourront impulser une dynamique nouvelle en faveur de la Fonction publique !

Le vote sera électronique et se déroulera durant toute une semaine au cours de laquelle chacun pourra voter depuis n'importe quel ordinateur.

Le jeudi 4 décembre, le vote se déroulera dans chaque établissement et CIO dans un lieu transformé en bureau de vote. *Mais dans l'immédiat, il est nécessaire que chacun de nous active sa boîte mail professionnelle et s'assure de son bon fonctionnement, cela sera nécessaire sous peu pour vérifier son inscription sur les listes et recevoir le matériel et les consignes de vote sur un portail dédié.*

Alors oui, du 27 novembre au 4 décembre votons pour la profession en votant pour les listes SNES-FSU !

Il y a aura quatre votes, deux pour les CAP et deux autres pour les CT :

CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)

CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)

CTA (Comité Technique Académique)

CTM (Comité Technique Ministériel)

on vote SNES

on vote SNES

on vote FSU

on vote FSU



Tous les détails techniques sur : <http://www.strasbourg.snes.edu/>

SALAIRE PEAU DE CHAGRIN

La question des salaires est devenue centrale



La situation des fonctionnaires de l'État s'est particulièrement détériorée: la part du PIB qui est affectée à leur rémunération est passée de 4,4% en 1999 à 3,2% en 2012, soit une baisse de un quart.

Mais c'est encore plus vrai pour les fonctionnaires de l'Éducation nationale : le gel du point d'indice les impacte davantage que les cadres de la fonction publique hors E.N. dans la mesure où les primes y sont bien moindres. En effet, un cadre salarié de la F.P. hors E.N. gagne 54% de plus que son homologue de l'E.N. (Source : cour des comptes).

En sortant du contexte hexagonal, force est de constater que la baisse du pouvoir d'achat des enseignants ne s'est produite qu'en France et au Japon. Précisons qu'au Japon les salaires y étaient déjà supérieurs d'un tiers aux nôtres en 2010 à 15 ans d'ancienneté.

Une baisse qui est d'autant plus douloureuse que les enseignants français perçoivent des rémunérations inférieures à la moyenne de l'OCDE: de 18% pour le lycée (c'est du même ordre pour le premier degré: 20%). Notons que l'OCDE comprend des pays d'Europe de l'est, le Mexique et la Turquie.

En résumé, même si dans certains milieux politico-économiques, on allume des contre feux (souvenons-nous des 4100 euros nets (!) d'un certifié, affirmation proférée par Copé et Santini), il devient difficile de nier que la situation est particulièrement dégradée. Comment le nier en effet quand le ministère se trouve face à une crise du recrutement ?

Pourtant dans les salles de professeurs, c'est une résignation accablée que l'on rencontre le plus souvent. Cela est-il du à la crise ?

La baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires remonte pourtant à plusieurs décennies (la situation était bien plus reluisante au début des années 80). Durant toutes ces années les considérables économies réalisées sur le dos des fonctionnaires n'a pas contribué, c'est le moins que l'on puisse dire, à assainir les finances de la nation.

Et il faudrait accentuer nos efforts ? Jusqu'à quand et pourquoi ?

Dans une autre perspective comparons notre situation avec celle des professions réglementées (greffier, notaire...). Les bénéficiaires de ces dernières ont augmenté de 56% au cours de la dernière décennie.

A l'instar des huissiers, notre syndicat ne peut s'offrir des pleines pages dans les quotidiens nationaux. Notre action ne peut se faire que dans la mobilisation de chacune et chacun.

**5 ANNÉES D'ÉTUDES
POUR UN
TEL SALAIRE ?**

**LE SNES SE BAT POUR
LA REVALORISATION
DES SALAIRES**



**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

COLLÈGE GALILÉE DE LINGOLSHEIM : BEAUCOUP DE QUESTIONS ET PEU DE RÉPONSES



Elisabeth Jacquet

traversant en nombre un grand axe routier et encadrés par trop peu d'adultes). Au lycée Couffignal, les locaux sont bien peu adaptés puisqu'il s'agit essentiellement de ceux de l'internat: une seule salle de sciences pour plus de 500 élèves, pas de salle correctement équipée en matériel informatique pour la technologie, trop peu de toilettes, pas de salle des professeurs, une cantine à l'origine destinée aux lycéens et post-bac où la cohabitation avec le nouveau public collégien a été difficile faute de personnel de surveillance. Ce sont surtout les attentes qui ont beaucoup perturbé la vie des collégiens et du personnel: queues interminables pour aller aux toilettes, attente de plus d'une demi-heure à la cantine qui a parfois empêché les cours débutant à 13h30 de se tenir normalement, attente atteignant jusqu'à une heure le soir pour prendre les bus de la CTS en nombre trop restreint. La journée des collégiens et des personnels, de ce fait, avoisine plus les 12 heures de présence que les 6 à 7 heures habituelles...

Enseignants et parents, malgré toute leur bonne volonté et leur désir de tout faire pour que les élèves ne souffrent pas trop de la situation, ont très vite dénoncé ces conditions inacceptables: les enseignants se sont mis en **grève** le 12 septembre et ont été relayés par une **opération « collège mort »** du 15 au 17 septembre, organisée par les parents. Toute la communauté scolaire a **manifesté** le 17 septembre devant le rectorat...encadrée par une dizaine de cars de CRS alors que 300m plus loin seuls trois ou quatre pandores accompagnaient les notaires en grève... Des aménagements ont été obtenus, les ordinateurs qui étaient restés dans le collège Galilée fermé (!) ont été déménagés, des postes de surveillants supplémentaires ont été accordés par l'Inspection d'Académie et les pré-fabriqués commandés par le Conseil général ont été livrés et permettront de réunir sur un seul site, le lycée Couffignal, tous les élèves.



Rappelons les faits: à la veille de la rentrée scolaire, les personnels, les parents et les élèves du collège Galilée apprennent par voie de presse la fermeture de leur établissement, le report de la rentrée au 8 septembre et le transfert des cours vers le lycée Couffignal de Strasbourg et l'ESPE. Stupéfaction, d'autant plus que les faiblesses constatées dans la structure du bâtiment et qui ont conduit le Conseil général à appliquer le principe de précaution avaient été constatées dès le mois d'avril sans que le CHSCTA (conseil d'hygiène et de sécurité de l'académie, dans lequel les syndicats sont représentés) ait été alerté. Pire encore, d'après les collègues élus en CA, le registre de santé et de sécurité de l'établissement, obligatoire et consultable à tout moment par n'importe quel membre de la communauté scolaire...n'existe pas dans ce collège comme dans 35% des établissements de l'académie...(Enquête Sécurité et Travail de 2013, Académie de Strasbourg). La rentrée s'est donc effectuée pour partie au lycée Couffignal, pour partie à l'ESPE, dans des **locaux nullement adaptés à l'enseignement**. A l'ESPE il a fallu de toute urgence, installer un grillage pour borner un espace destiné à l'origine aux jeunes professeurs stagiaires et donc tout à fait libre d'accès ; il a fallu veiller à l'accompagnement des élèves de 5ème et 3ème vers la cantine de Couffignal, dans des conditions de sécurité qui ont fortement inquiété les parents (des collégiens



Cependant beaucoup de questions restent posées : que deviendra le collège Galilée: les réparations sont-elles faisables en un an? Quelle est la responsabilité du constructeur? Des autres acteurs? L' « exil » est-il durable? Dans ce cas va-t-on vers un redécoupage de la carte scolaire du secteur? Quid des personnels (mesure de carte scolaire, affectation à titre provisoire)? Pourquoi une telle improvisation alors que les problèmes touchant à la structure du bâtiment étaient connus, alors que les personnels vivaient entre les bassines d'eau destinées à prévenir les fuites et entendaient nettement des craquements dans les murs depuis des années? Quel est le rôle des CHSCT s'ils ne sont pas informés? Toutes ces questions restent sans réponse et laissent dans l'inquiétude toute la communauté scolaire du collège Galilée à laquelle le SNES-FSU apporte tout son soutien.

CHRONIQUE D'UN CHAOS : LA RENTRÉE DES TZR

28 août 2013 : l'affectation des TZR se passe dans une ambiance chaotique. Le groupe de travail de juillet n'a pu se tenir en raison de l'afflux des contractuels admissibles qui n'ont été connus qu'au cours de l'été. « **Plus jamais ça !** » nous dit-on ... Les collègues TZR ne demandent pas mieux !

Au tout début juillet 2014, surprise ! On découvre que le nombre des stagiaires à affecter sera plus important que prévu. L'impact sera variable en fonction des disciplines, mais les services rectoraux indiquent n'avoir guère de visibilité. La suite montrera que la désorganisation de services de l'Etat atteint un tel seuil qu'ils ne savent plus faire face à une situation exceptionnelle. Mais ce qui est vrai au niveau national, ne l'est-il pas au niveau académique ? En temps normal, pour les établissements, la situation est à cette date largement stabilisée : chacun sait à quoi s'en tenir pour ce qui est de ses effectifs, de ses classes, des emplois d'enseignants nécessaires et parmi eux les TZR. Sauf qu'en ce début de juillet 2014 c'est le grand flou pour les établissements comme pour les services rectoraux. La gestion des moyens à l'heure près, la minimisation systématique des effectifs afin de maximiser les économies budgétaires, tout ce système atteint ses limites et bascule vers le désordre. Comment affecter le 11 juillet des TZR que l'on devra déplacer quelques semaines plus tard ? **Plus jamais ça ?** Pour les TZR, **One More Time** va devenir le tube de l'été.

C'est donc le 28 août 2014, après un été dantesque (voir l'article sur l'affectation des stagiaires), que le rectorat tient un groupe de travail d'affectation des TZR dans des conditions qui sont celles de l'urgence de la rentrée. Les représentants des personnels ne sont destinataires des documents préparatoires que le 27 en fin d'après-midi et uniquement dans leur version papier. Il reste donc aux élus une nuit pour se faire une idée des affectations prévues pour les collègues TZR. Au prix d'une nuit sans sommeil cela a été possible, permettant de débusquer des situations anormales, d'envisager des corrections, mais pas de mener un réel travail d'ensemble qui demande de la réflexion et donc du temps ... Car, outre que les TZR sont privés de conditions de rentrée normales, c'est toute leur représentation et leur défense qui est mise à mal.

Bien entendu, on nous a redit, même si c'était mezzo voce, « **plus jamais ça !** ». On peut certes, considérer que la situation exceptionnelle de ces deux dernières années, liée à un recrutement accru, ne devrait pas se reproduire. Mais la recherche d'une « efficacité » maximale dans la gestion des moyens constitue un danger finalement plus grave. Cette dernière rend instable toute la préparation de rentrée, génère par ricochet une désorganisation administrative et fait que nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau mois de juillet chaotique.

En bout de chaîne, c'est la vie professionnelle des TZR qui devient insupportable. Ils sont sommés de s'adapter à plusieurs établissements qui ont chacun leur environnement particulier, de préparer en un temps record un nombre de programmes et de niveaux parfois déraisonnables, de se plier à des horaires atypiques tout en parcourant de nombreux kilomètres. Cela bien entendu sans pouvoir formuler des vœux sur les classes qu'ils voudraient suivre, la salle qu'ils aimeraient occuper, les plages de liberté qu'ils souhaiteraient dans leur emploi du temps. Sans compter qu'il leur est de plus, impossible de se projeter ne serait-ce que sur le moyen terme, de s'associer à un projet ou même d'en prendre l'initiative.

Etrangement, le rectorat s'étonne des difficultés qu'il éprouve pour « mobiliser » les TZR. Apprécions la saveur du jargon managérial, qui révèle au passage que les TZR ne sont que des « moyens » supposés se déplacer lorsqu'on presse sur un bouton. Faut-il être grand clerc pour s'apercevoir que l'excessive adaptabilité que l'on exige des TZR, que les maigres perspectives de stabilisation sur un poste fixe ne peuvent qu'user et démoraliser les collègues ?

Certes, les TZR assurent une mission essentielle de service public. Mais, s'ils en connaissent toutes les servitudes, ils n'en retirent aucune reconnaissance pour subir, année après année, les conséquences pernicieuses des politiques de restriction budgétaire et n'être au final qu'une variable d'ajustement aux embardées du système.

Il est urgent que les TZR retrouvent une certaine normalité, une certaine stabilité dans l'exercice de leur mission. Il est non moins important qu'ils puissent sortir dans un délai raisonnable de leur condition et se stabiliser sur un poste fixe. Il est surtout essentiel que leur vécu soit enfin pris en compte au niveau rectoral.

Le SNES entend y œuvrer avec le concours et l'indispensable mobilisation des collègues concernés.



Marc Bolzer

LE GRAND BAZAR DE L'AFFECTATION DES STAGIAIRES 2014-2015

Des centaines de mails, des appels téléphoniques à longueur de journée, des demandes de révision d'affectation comme s'il en pleuvait...l'affectation des lauréats des concours de l'Éducation nationale, futurs stagiaires, fut un désastre pour nombre d'entre eux : règles non respectées, situation familiale parfois non prise en compte, etc. Les militants du SNES ont été sur le pied de guerre jusqu'au 25 juillet afin d'aider les futurs collègues ; une permanence est restée ouverte au SNES national jusqu'au 8 août.

Une mise au point s'impose tant la question des stagiaires est devenue compliquée cette année : anciens contractuels-admissibles, anciens contractuels (non, ce n'est pas la même chose), étudiants ayant validé leur master 1, étudiants ayant déjà leur master 2, anciens PE...difficile de s'y retrouver !

Concentrons-nous sur les étudiants en master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ; ce master prépare les étudiants au CAPES) puisqu'après cette année insensée, ces derniers devraient être les plus nombreux à se présenter au CAPES ; ce sont également les cas les plus fréquents que nous avons dû traiter. Le ministère avait garanti aux étudiants en master 1 MEEF qu'ils resteraient dans leur académie d'origine pour effectuer leur stage (le concours ayant lieu en master 1) et leur seconde année de master ; il leur fallait simplement envoyer à la DGRH un certificat de scolarité prouvant leur inscription en master avant le 20 juin, ce que les futurs stagiaires ont fait en masse.

Cette garantie respectait, certes, une logique de continuité de formation mais oubliait un détail de taille : que faire des lauréats en surnombre dans certaines académies et comment pallier le manque de stagiaires dans d'autres (Créteil, au hasard) ? Le SNES avait alerté le ministère depuis longtemps sur ces questions mais rien n'y a fait. Début juillet, plus de deux cents lauréats des concours ont donc été affectés dans une académie autre que la leur (des révisions d'affectation sont en cours) ; pour se sortir tant bien que mal de ce mauvais pas et prévenir les attaques légitimes des futurs stagiaires désappointés, le ministère a certifié n'avoir pas reçu les certificats de scolarité qui n'avaient pas été postés en recommandé ou en lettre suivie. Est-il nécessaire de préciser qu'à aucun moment avant le 20 juin, il n'avait été demandé un envoi en recommandé ? Tous les lauréats auraient admis la possibilité d'être affectés dans une autre académie, ce qui était une habitude à l'époque des IUFM, si cela avait fait partie des règles posées dès le départ ; ce qu'ils reprochent au ministère, c'est de n'avoir pas respecté ces règles que lui-même avait édictées.

Voici donc des stagiaires malmenés rentrant dans le métier ; combien nous ont dit avoir le sentiment d'être méprisés et escroqués ?

L'Éducation nationale ne devait-elle pas être la priorité du gouvernement ?

Peut-on encore s'étonner de la crise de recrutement qui frappe notre profession ?

LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DÉJÀ TITULAIRES D'UN MASTER II : DOUBLE PEINE ? L'ABSENCE DE CADRAGE NATIONAL CRÉE DES DISPARITÉS ENTRE LES ACADÉMIES...

Les fonctionnaires stagiaires d'ores et déjà titulaires d'un master doivent bénéficier d'un parcours adapté au sein des ESPE. La récente lettre du ministre signée par Simone Bonnafous précise que *"la formation doit intégrer la production d'un mémoire et des enseignements de tronc commun"*. Qu'est-ce à dire ? Nous constatons que les exigences sur la formation adaptée varient fortement d'une académie à l'autre ; puisque les stagiaires doivent s'inscrire en M2 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), leur titularisation dépendra-t-elle de la validation d'un second mémoire ? Sera-ce un mémoire universitaire ou bien un écrit réflexif de quelques pages sur la pratique professionnelle, comme au temps des IUFM ? Question rhétorique : peut-on exiger d'un stagiaire remplissant les conditions requises, la validation de nouveaux diplômés ?

Janig Terrier

CONSULTATION SUR LE NOUVEAU-SOCLE : PRENONS LA MAIN !



José Pozuelo

Après la priorité donnée au primaire, la réorganisation du collège est en chantier avec la finalisation par le CSP (Conseil Supérieur des Programmes) d'un projet pour un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture puis viendra très vite l'écriture de nouveaux programmes applicables à partir de la rentrée 2016. Réclamées avec force par le SNES-FSU, le ministère ouvre à la profession différentes consultations. La première sur ce nouveau socle prendra la forme **d'un questionnaire individuel** en ligne précédé d'un temps de réflexion collective sous forme d'une demi-journée banalisée, fixée dans un premier temps le lundi 29 septembre au matin dans notre académie, elle a finalement été repoussée au mercredi 8 ou au samedi 11 octobre selon les collèges.

Certes on peut s'interroger sur la prise en compte par le ministère de nos avis mais ne nous y trompons pas, nous devons prendre la main. Le terrain laissé libre serait occupé par d'autres qui pensent que ce socle est trop ambitieux et qu'il faut revenir aux compétences clés européennes. L'UNSA-Education l'affiche clairement et demande au ministère de construire une continuité entre l'école primaire et le collège : l'Ecole du socle commun et de revenir à une version du socle plus proche de celle de 2005 privilégiant les compétences...

Le nouveau socle proposé à la consultation donne un cadre d'écriture aux programmes disciplinaires et vise une meilleure articulation entre les disciplines avec un objectif d'intégration alors que nous avons parfois une sensation d'empilement. Toutes les disciplines, sans exception, participent à l'appropriation d'une culture commune ambitieuse, ouverte à la grande diversité des savoirs (fondamentaux, technologiques, humanistes, artistiques...) et qui prépare la poursuite de scolarité de tous les élèves vers l'une des trois voies du lycée

Le projet de socle laisse toutefois quelques questions en suspens sur lesquelles la profession est en mesure de peser. Il nous paraît particulièrement important lors de la consultation d'exprimer notre exigence de programmes nationaux disciplinaires avec des repères annuels alors que les cycles sont de 3 ans et d'une évaluation utile aux enseignants comme aux élèves. Ce doit être l'occasion d'évoquer aussi l'organisation et les moyens pour le travail collectif et les enseignements transversaux, la formation continue nécessaire à ces évolutions et la liaison 3ème/2nde.

Pour nourrir la réflexion, le SNES-FSU a publié un 16 pages avec les premiers éléments d'analyse. N'oubliez pas de répondre également au questionnaire disciplinaire SNES rappelé par un mail récent et en ligne sur le site national.

Pour ne pas subir, prenons la main en donnant notre avis.

**RÉDUIRE L'ENSEIGNEMENT
DU COLLÈGE À
L'ACQUISITION DE
COMPÉTENCE DE BASE,
C'EST PAS UN PEU...**

LE SNES DÉFEND L'UNITÉ
DU SECONDAIRE, LA QUALITÉ
ET LA DIVERSITÉ DES ENSEIGNEMENTS



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

LYCÉES : NOUVEAU SOCLE

La consultation sur le nouveau socle qui se déroulera début octobre dans les collèges n'est pas étendue aux lycées. Du moins dans notre académie. C'est regrettable: les professeurs de lycée, comme leurs collègues du collège, ont leur mot à dire sur les compétences exigibles à l'entrée au lycée.

PRÉRENTRÉE EN SEPTEMBRE ET SANS RATTRAPAGE

Le BO du 10 juillet a acté la prérentrée au lundi 1^{er} septembre, **sans aucune contrepartie de rattrapage ultérieur.**

Cet arbitrage du Ministre en place en juillet est intervenu après de nombreuses actions et interventions du SNES qui a tout mis en œuvre pour éviter cet allongement injustifié du temps de travail, de plus dans un contexte où les rémunérations n'augmentent pas. Rappelons toutefois que depuis plusieurs années, le calendrier ministériel prévoit 2 jours de prérentrée dont l'une est "dégagée avant la Toussaint, *en dehors des heures de cours*, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée". L'organisation d'une seconde journée de prérentrée est donc *possible* d'ici au 18 octobre mais cette disposition est souvent restée lettre morte au fil du temps. Il n'y a donc aucune raison de la réactiver cette année. Aucun rattrapage n'est dû pour les congés à la Toussaint.

José Pozuelo



LYCÉES : ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES DANS LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION (E.E.)

Dans un certain nombre de lycées (ainsi le lycée Bartholdi à Colmar) de notre académie, on ne pratique plus la notation chiffrée dans les enseignements d'exploration (E.E.). La crédibilité de ces enseignements auprès des élèves est largement entamée quand, à côté de l'E.E. les autres matières continuent d'utiliser la notation chiffrée qui seule entre en compte dans la moyenne trimestrielle. Cela ne peut être imposé aux collègues: la liberté pédagogique ne peut être remise en question par une simple lettre de cadrage.

EN BREF, UNE BONNE NOUVELLE : LA SUPPRESSION DE LA "CLAUSE BUTOIR" POUR LE RECLASSEMENT !

"Clause butoir", qu'est-ce que c'est que cet animal-là ? C'est une clause qui empêchait, depuis 1951, la prise en compte des services effectués en tant que contractuel avant la réussite au concours. Le SNES-FSU s'est battu pendant des années pour que ces années passées au service de l'Éducation soient reconnues et que le reclassement ne se fasse plus à l'échelon 3, comme c'était souvent le cas (une année vraiment prise en compte...).

A retenir de ce décret publié le 4 septembre 2014 :

1- "Les services accomplis dans des fonctions du niveau de la catégorie A sont retenus à raison de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans et à raison des trois quarts au-delà de douze ans." Attention car "il n'est pas tenu compte des services lorsque l'interruption qui sépare leur cessation de la nomination dans le nouveau corps est supérieure à un an".

2- Possibilité aux agents classés sous l'empire des règles antérieures de demander à être les bénéficiaires des nouvelles, mais la demande doit être présentée dans un délai de six mois à compter de la date de publication du décret (au plus tard le 4 mars 2015). Dans ces cas-là, l'administration communique aux agents une proposition de nouveau classement ; chacun d'eux dispose ensuite d'un délai de deux mois pour faire connaître sa décision.

NOUVEAUTÉ 2014 : PONDÉRATION EN REP +



Dans l'académie de Strasbourg, sur les 102 établissements retenus au niveau national et dits « préfigureurs », 3 établissements sont classés **REP+** : ce sont les collèges Molière à Colmar, Jean Macé à Mulhouse et Erasme à Strasbourg. Dans ces établissements, dès la rentrée 2014, les enseignants bénéficient d'une pondération de 1,1 pour chaque heure d'enseignement qui doit permettre une amélioration des conditions de travail de tous.

Pour l'instant le ministère ne veut appliquer cette pondération qu'aux heures comprises dans l'ORS en contradiction avec les textes, autrement dit les HSA ne sont pas pondérées. Nous contestons cette application des textes.

Les TZR affectés dans ces établissements à l'année ou en suppléance en courte ou moyenne durée, bénéficient aussi de cette pondération. Par exemple, un BMP de 10h dans un établissement **REP+** correspond dans les faits à un BMP de 11h (10h devant élèves + 1h de pondération).

Parfois l'emploi du temps comporte des plages libres communes pour permettre des temps de concertation. Les collègues peuvent se saisir de ces possibilités parfois fort utiles mais celles-ci ne doivent en aucun cas se traduire par des heures de réunion supplémentaires fixées par l'administration. En effet, les heures dégagées sont une façon de prendre en compte les difficultés et le surcroît de travail dans ces établissements particulièrement difficiles.

Soyez donc très vigilants dans la constitution de vos services et lors de la signature des ventilations de service (le fameux VS qui est le seul document comptable). En cas de difficultés, contactez votre section départementale ou académique du SNES-FSU.

Le SNES-FSU organise un colloque **REP+** le 9 octobre à Paris. Il a vocation à faire le point sur la réalité de l'application des mesures annoncées, revendiquer les conditions indispensables de cette refondation et « préfigurer » réellement ce que doit être l'éducation prioritaire dans les années à venir.

Valérie Baugey et José Pozuelo

ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ



HOMMAGE À NOS RETRAITÉS

Jamil, Francis et Sylvain ont désormais quitté le S3, en même temps que leur activité d'enseignement, pour une retraite qu'il faut leur souhaiter longue et agréable...

Tous ceux qui ont, de près où de loin, fréquenté le Snes, savent ce qu'ils doivent à nos trois camarades qui ont largement contribué à la qualité des services rendus aux personnels ainsi qu'au rayonnement du Snes dans l'Académie.



Francis a, par son travail de militant de terrain, puis au S3, par ses analyses des politiques académiques et dans l'exercice de ses mandats électifs, exprimé notre conception de l'école et de la profession dans des enceintes et devant des interlocuteurs pas toujours très ouverts à la discussion démocratique. Il a ainsi contribué à améliorer les conditions de travail et de carrière des personnels, et aussi à défendre une idée exigeante de l'Ecole et de notre métier. Il a, avec une fermeté combative quoique bienveillante, porté la voix militante du Snes dans notre académie.

Sylvain a "suivi" avec beaucoup d'opiniâtreté les carrières et les mutations de nombreux collègues, dans ses mandats de commissaire paritaire national et académique. Les agrégés lui doivent notamment un travail d'optimisation des conditions de promotions, qui aurait été plus difficile sans son travail acharné et sa force de conviction, inlassablement déployée en Capa. Ce qui ne l'a nullement empêché d'être aussi un très actif et efficace animateur de la section syndicale du lycée Couffignal.



Jamil enfin, a été un militant engagé dans tous les établissements où il a successivement enseigné et où il a contribué d'abord sur le terrain à la défense de nos collègues. Il a ensuite pris en charge des fonctions de trésorier et surtout la maintenance informatique du S3, tâche ingrate qui vaut au préposé à "l'intelligence artificielle" du S3 plus de récriminations que de remerciements. Discret derrière les robots, mais infatigable dans les débats auxquels il a été des plus assidus à apporter une contribution passionnée.

Bien sûr, ils restent parmi nous et actifs dans les sections de retraités, mais remercions les pour l'heure de tous les services qu'ils ont pu nous rendre par leur engagement solidaire pour la cause de l'Ecole et de ses personnels...

Philippe Lochu



STAGIAIRE et bientôt ENSEIGNANT TITULAIRE

Le SNES-FSU organise un stage pour vous donner **toutes les informations nécessaires sur votre année et le début de votre carrière ; venez nombreux car il est peu probable que ces informations soient au programme d'une journée de formation à l'ESPE.**

Ce stage est ouvert à tous les collègues, qu'ils soient syndiqués au SNES ou non. Il se déroulera :

**JEUDI 18 DECEMBRE 2014
de 9 h à 17 h**

**au collège Molière
36 avenue de Paris à COLMAR.**



Il sera animé par les militants de la section académique du SNES-FSU et en présence de Caroline Lechevallier, **secrétaire nationale du SNES en charge du secteur FIC-Edm** (Formation Initiale et Continue – Entrée Dans le Métier).

Nous vous rappelons que tout fonctionnaire en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an (lois du 23 novembre 1982 et décret du 11 janvier 1984). Pour obtenir un congé il faut déposer une demande individuelle de congé. Adressée au recteur par la voie hiérarchique, cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement **au moins un mois** avant le stage, **soit avant le 17 novembre 2014**. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Pour vous inscrire, n'oubliez pas de renvoyer également le coupon d'inscription à votre section académique, soit par courrier, soit par mail à l'adresse suivante : s3str@snes.edu

Le coupon d'inscription ainsi que le modèle de lettre à adresser au recteur par voie hiérarchique sont dès à présent téléchargeables sur notre site :

<http://www.strasbourg.snes.edu>



PERMANENCES 2014-2015

Permanences à Strasbourg

Lundi	Ap. midi	Eric GAREL, Dominique PERRIN
Mardi	Matin	Thomas SAETTLER, José POZUELO, Maurice BESSET*
	Ap. midi	Elisabeth JACQUET, Marc BOLZER, José POZUELO, Maurice BESSET*, Thomas SAETTLER
Mercredi	Matin	Janig TERRIER
	Ap. midi	Sylvie CADO
Jeudi	Matin	Marc BOLZER, Maurice BESSET*
	Ap. midi	Eric GAREL, Marc BOLZER, François SEEL, Maurice BESSET*
Vendredi	Matin	Valérie BAUGEY, José POZUELO, Maurice BESSET*
	Ap. midi	Nicolas SPRINGER

*Contact de préférence par email : compta@strasbourg.snes.edu

Permanences à Mulhouse

Lundi	Ap. midi	Agnès MIEGEVILLE
Mercredi	Ap. midi	Elise PETER
Jeudi	Ap. midi	Aurélie MEYER
Vendredi	Ap. midi	Elise PETER

QUI JOINDRE AU SNES ?

→ **INFOS LYCÉES** : Alain Assal, Elisabeth Jacquet
 → **INFOS COLLÈGES** : Marc Bolzer, Elise Peter, Valérie Baugey

→ **EMPLOI** :

- **Agrégés** : Elisabeth Jacquet
- **Certifiés** : Marc Bolzer et Thomas Saettler
- **Pegc** : François Seel
- **Tzr** : Marc Bolzer
- **Stagiaires** : Janig Terrier
- **Ma/contractuels/vacataires** : Nicolas Springer, Thomas Risser et Leïla Moussavian-Huppe
- **Copsy** : Sylvie Cado
- **Cpe** : (nom du responsable à venir)
- **AED, AP, AVS** : Nicolas Springer
- **Retraité(e)s** : Françoise Eiden
- **Protection sociale** : Eric Garel, Dominique Perrin et Françoise Eiden
- **Retraites** : Sylvain Guillaume

→ **TRÉSORERIE** : Maurice Besset (compta@strasbourg.snes.edu)

→ **SECRETARIAT ADMINISTRATIF** : Valérie Baugey

→ **SECRETARIAT GÉNÉRAL** : José Pozuelo et Philippe Lochu

Pour la FSU :

→ **FSU 67** : Gauvain End

→ **FSU 68** : Jean-Marie KOELBEN

Contacts téléphoniques :

SNES Académique : 03 88 75 00 82
 SNES Bas-Rhin : 03 88 75 00 82
 SNES Haut-Rhin : 03 89 64 16 61
 FSU Bas-Rhin : 03 88 35 17 16
 FSU Haut-Rhin : 03 89 64 16 61